

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 3

Artikel: "Progress" diminution des effectifs et mise hors service de plusieurs systèmes d'arme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Progress» diminution des effectifs et mise hors service de plusieurs systèmes d'arme

Les effectifs réglementaires de l'armée vont diminuer de 42 000 personnes, soit d'environ 10% ; les *Char 68*, dont la valeur combative n'a pas été améliorée, et les *Mirage-III*S seront retirés du service. Sous le nom de «Progress», le Conseil de direction du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a décidé au début 1997 des mesures destinées à adapter l'Armée 95 aux conditions démographiques et financières du moment. Il visait à atténuer les manques d'effectifs et de cadres dans certaines formations et à économiser plusieurs millions de francs.

Avec «Progress», il s'agit d'assurer, dès l'an 2000, le nombre nécessaire d'officiers par une augmentation limitée de l'obligation de servir qui touchera certains d'entre eux, d'optimiser l'instruction, d'intensifier le dialogue avec le monde de l'économie afin d'harmoniser les carrières civiles et militaires, de réduire les effectifs réglementaires. Les militaires concernés par les dissolutions ou les réductions seront incorporés dans d'autres formations. Le concept détaillé se trouve encore en phase d'évaluation.

Ces mesures entraîneront une réduction des places de travail civiles, que l'on ne peut pas encore chiffrer. Elles auront également des répercussions sur la quantité de matériels et de munitions qu'il faudra éliminer.

«Progress» vise à optimiser l'Armée 95 sans anticiper sur la prochaine réforme de l'armée, dite 200X, qui pourrait prendre effet vers 2005. Des formations seront dissoutes, des systèmes d'armes

liquidés, dont tout indique qu'ils ne seront plus engagés dans l'Armée 200X et à propos desquels des critères militaires objectifs prouvent qu'ils sont devenus obsolètes.

Les analyses politiques et stratégiques montrent qu'à moyen terme, une agression directe contre notre pays est tout à fait improbable. Avec les réductions proposées, qui touchent avant tout les formations de combat et d'appui, on renonce, du moins jusqu'à la réforme Armée 200X, à certains moyens destinés à mener la défense dynamique. La doctrine d'engagement de l'armée n'est cependant pas remise en question.

Les réductions dans le détail

■ **Dissolution de 6 bataillons de chars type B, soit au total 186 *Char 68*, dont la valeur combative n'a pas été améliorée.**— Ces blindés servent aujourd'hui d'armes antichars mobiles sur le champ

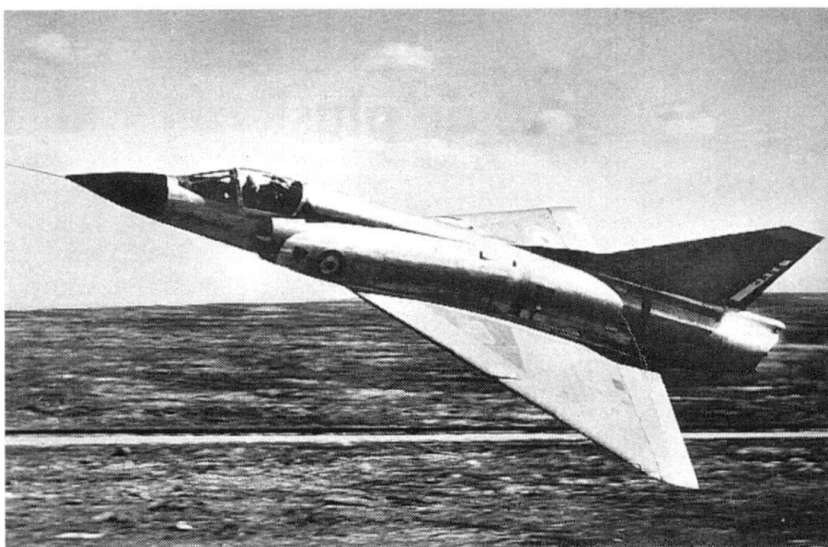
de bataille et assurent une bonne protection à leurs équipages. Ils auront bientôt atteints la fin de leur vie militaire et ont un coût d'exploitation élevé. Par ailleurs, l'armée dispose encore, avec les *Leopard-2* qui sont modernes, d'un nombre appréciable de chars de combat. La disparition d'un bataillon de chars par division de campagne touchent 48 états-majors, corps de troupe et unités, soit 3366 personnes. Les compagnies de grenadiers de chars et de lance-mines de chars, les sections d'exploration mécanisées iront renforcer les bataillons de *Char 68/88* modernisés.

■ **Mise hors service de 29 *Mirage III*S.**— Vu le contexte stratégique et compte tenu de l'introduction des *F/A-18*, la flotte des *Mirage III*S n'est plus absolument nécessaire. Dès 2000, on réalisera ainsi une économie d'environ 11 millions de francs. En revanche, les *Mirage III*RS continueront d'assurer la reconnaissance aérienne au profit de l'armée

■ **Dissolution des 12 groupes équipés de l'Obusier 10,5 cm 1946 du corps d'armée de montagne 3.**— Cette mesure provoque une réduction de l'effectif réglementaire de 5244 personnes et de 2076 véhicules. Les 3 régiments d'artillerie des corps d'armée de campagne seront transférés dans les 3 divisions de montagne. Afin de permettre aux jeunes Tessinois d'être incorporés dans l'artillerie à partir de 2000, les soldats, sous-officiers et soldats seront recyclés dans l'artillerie blindée; les nouvelles recrues seront formées dans les écoles d'artillerie blindée.

■ **Réduction au sein des états-majors des régiments d'artillerie et dans les compagnies d'état-major de régiment.**— Il y a des activités qui font double emploi; il est d'autre part nécessaire d'adapter l'organisation à la télématique et de redistribuer les missions entre l'échelon «régiment» et «groupe». La réduction touche 423 personnes et 117 véhicules.

■ **Dissolution de toutes les formations d'artillerie de forteresse à l'exclusion des Bison.**— Lors de la réforme «Armée 95», il ne faisait déjà aucun doute que les forts d'artillerie avaient fait leur temps et que les formations d'artillerie de forteresse au coût d'entretien très élevé ne seraient maintenues que jusqu'à leur remplacement par les batteries de *Bison*. Le groupe d'artillerie de forteresse 15 sera dissous le 1^{er} janvier 1999, afin de fournir



«Progress»: 29 Mirage IIIS retirés du service...

aux formations de *Bison* les effectifs nécessaires. Les autres dissolutions seront effectives le 1^{er} janvier 2000. La réduction est de 2537 personnes.

■ **Dissolution de la deuxième colonne de train dans tous les bataillons d'infanterie de montagne.**— L'engagement de l'infanterie de montagne, les possibilités du transport aérien permettent de renoncer aux deux colonnes de train dans les régiments d'infanterie de montagne. La réduction concerne 1441 personnes et 1177 chevaux.

■ **Réduction de 15% des effectifs de la brigade DCA 33.**— Comme il devient de plus en plus difficile de trouver les cadres nécessaires à la défense contre avions, il faut restructurer la brigade: 5 régiments au lieu de 7, 10 groupes au lieu de 15, 30 batteries au lieu de 45. Les 90 unités de feu 35 mm sont

maintenues, si bien que la puissance de feu de la DCA moyenne est préservée. La réduction des effectifs touche environ 1500 personnes. Le retrait des canons de DCA de 20 mm et la liquidation du système d'interception *Bloodhound* (BL 64) sont des étapes qui ont déjà été réalisées.

■ **Dissolution des pionniers de forteresse d'aéroport.**— Cette mesure, avec la diminution de 62% des états-majors de construction, permet de libérer 356 personnes pour d'autres tâches.

■ **Dissolutions et ajustements dans le service sanitaire.**— Au terme d'une première étape visant à réduire, au 1^{er} janvier 1997, de 5461 personnes les effectifs travaillant dans le domaine de l'hospitalisation, les tâches du service sanitaire ont été à nouveau ajustées. Le régiment d'hôpital 3 ainsi que le bataillon sanitaire 3 sont dis-

sous. Avec un autre train de mesures, cela aboutit à des réductions touchant 2279 personnes. D'autres mesures sont encore à l'examen.

■ **Dissolution du bataillon de chemin de fer 32.**— Le Service militaire des chemins de fer connaît des problèmes dans le renouvellement de ses cadres. La disparition de ce bataillon permet une réduction de 392 personnes, mais ne change pas la doctrine.

■ **Dissolution d'une partie des états-majors des régiments de soutien, dissolution de 5 des 18 bataillons de soutien actuels.**— Des ajustements sont nécessaires, afin que l'approvisionnement des troupes soit assuré, également à l'avenir. On fera un plus grand usage du recours aux ressources; en outre, on appliquera davantage le prin-

cipe dit «d'apporter». La dissolution d'une partie des états-majors et l'intégration des compagnies des régiments de soutien, la dissolution des bataillons de soutien 31, 32, 53, 63 et 91, celle de toutes les compagnies de subsistance et des compagnies de matériel type D concernent 8175 personnes. La dissolution de 7 compagnie de la poste de campagne touche 388 personnes.

■ **Dissolution des états-majors et des compagnies d'état-major de 3 régiments de sauvetage, de 7 bataillons de sauvetage et de 3 compagnies de sauvetage.**— La réalisation du partenariat pour l'aide en cas de catastrophe, impliquant les sapeurs-pompiers et la protection civile, permet de passer de l'aide régionale actuelle à une aide supra-régionale fournie par des formations de sauvetage.

Une réduction des formations devient donc possible, sans que diminuent les possibilités nationales d'intervention. La réduction des troupes de sauvetage touche essentiellement les formations fédérales. Il s'agit de 5960 personnes.

■ **Justice militaire.**— Ses effectifs seront réduits de 12%.

Lors de sa conférence de presse, le chef de l'état-major général, le commandant de corps Hans-Ulrich Scherrer, a souligné qu'il n'est pas exclu que, dans une deuxième étape, de nouvelles réductions touchent l'infanterie et d'autres armes.

Ces mesures de dissolution et de réduction seront complétées par un programme de «gel» de matériels dans les parcs et les arsenaux, ce qui permettra de diminuer les coûts d'exploitation de l'armée. Toutes les formations n'auront pas le 100% de leurs effectifs réglementaires. Cela signifie, entre autres, que les bataillons de chars ou d'obusiers blindés ne «toucheront» plus leurs systèmes d'arme pendant les cours de répétition, mais des engins qui se trouveront sur telle ou telle place d'armes. De telles mesures influencent, bien entendu, les délais de mobilisation...

Le rapport Brunner

Le rapport de la commission présidée par l'ancien secrétaire d'Etat Edouard



... 186 Char 68 non modernisés. Ici avec le simulateur de tir monté sur la tourelle.

Brunner se situera sur un plan beaucoup plus général que les mesures de restructuration présentées au début février. Il devrait faire une analyse de la menace à moyen et à long terme, en relation avec, peut-être, une nouvelle définition de notre politique de neutralité, voire de notre statut d'Etat neutre. Il y sera aussi question d'alliances stratégiques et de défense dans le cadre d'une intégration européenne inévitable.

Ce document sera, semble-t-il, d'abord présenté aux officiers généraux et à ceux qui devront le mettre en œuvre; il devrait déboucher sur un message du Conseil fédéral qui pourrait sortir à la fin 1998. Suivront, dans un deuxième temps, un nouveau plan directeur de l'armée, ainsi qu'une nouvelle loi militaire, le tout avec les procédures de consultation qui s'imposent. Il s'agira encore de mettre au point une doctrine au niveau opératif et tactique. Une réforme de l'instruction s'avérera sans doute nécessaire: on parle dans certains milieux d'un rallongement des écoles de recrues et de sous-officiers...

Ce n'est pas fini...

Malgré leur envergure, les dissolutions et les réductions annoncées au début février



«Progress»: le régiment d'artillerie de chaque corps d'armée de campagne, équipé d'obusiers blindés M-109, sera subordonné à une division de montagne.

1998 ne permettent pas de réaliser d'importantes économies: environ 20 millions de francs selon le chef de l'état-major général. Cet effort s'inscrit dans un plan dont la réalisation a commencé en 1991 et qui n'est pas prêt de s'achever. Pour

la défense, il faut s'attendre à une réduction de 830 millions d'ici 2001, ce qui portera à 7 milliards l'effort d'économie du Département militaire fédéral depuis dix ans!

RMS

La situation à la div mont 10, à la br fort 10 et au CA camp 1

La division de montagne 10 et la brigade de forteresse 10 perdent quatre colonnes de train et reçoivent quatre groupes d'obusiers blindés du régiment d'artillerie 1.

Le corps d'armée de campagne 1 perd le régiment d'artillerie 1, deux bataillons de chars, soit le 1 et le 21, la valeur d'un régiment de soutien, d'un demi-régiment d'hôpital et un régiment de sauvetage.